

Notes pour une allocution prononcée par

M^e Louis Morisset, Président-directeur général
de l'Autorité des marchés financiers

Cercle de la finance internationale de Montréal

Montréal, le 27 octobre 2016

N.B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Mesdames et messieurs, Bonjour!

Ça me fait grand plaisir d'être avec vous ce midi et je tiens à remercier M. Luc St-Arnaud de m'offrir cette opportunité de vous adresser la parole aujourd'hui. Quoi de mieux en effet que la tribune du Cercle de la Finance Internationale de Montréal pour vous parler d'un volet méconnu, mais combien important selon moi, des activités que mène l'Autorité des marchés financiers : soit le rôle que nous jouons sur la scène internationale.

L'Autorité – vous l'aurez sans doute constaté - est régulièrement associée à l'image du gendarme des marchés financiers. Notre travail en matière d'enquêtes et de poursuites attire davantage l'attention médiatique, et éclipse bien souvent nos autres activités de réglementation et d'encadrement.

Mais la mondialisation des marchés et les dérives financières mises au jour lors de la crise de 2007/2008, sont venus confirmer une chose toute simple : c'est en développant nos réseaux avec d'autres régulateurs, et en étant présents et actifs au sein des différents forums internationaux, que nous pouvons nous assurer que ce qui se fait chez-nous en matière d'encadrement, est efficace, pertinent, et de calibre international.

Mon objectif aujourd'hui est donc de vous faire mieux connaître le rôle que joue l'Autorité des marchés financiers sur la scène internationale, mais aussi – et surtout - les bénéfices importants que nous tirons de cette présence active, au sein des grands forums de régulateurs internationaux.

La dernière crise financière nous a fait voir les nombreux vices du système financier mondial, de l'opacité et de l'incompréhension généralisée de certains produits financiers largement distribués, à l'interrelation et l'interdépendance nocive entre les intervenants de marchés aux quatre coins de la planète, en passant par le constat que certaines institutions financières, étaient tout simplement devenues trop importantes pour qu'on les laisse s'écrouler.

Rappelons-nous que c'est en septembre 2009 que les leaders du G-20 ont adopté une série d'engagements visant des réformes majeures, touchant l'ensemble du secteur financier. Certains secteurs non réglementés, comme celui par exemple des instruments dérivés transigés hors cote, allaient dorénavant devoir faire l'objet d'un encadrement serré.

Le Conseil de la stabilité financière, aujourd'hui présidé par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada – Mark Carney, a été formellement mandaté pour assurer la mise en œuvre des réformes, et mettre à contribution les différents forums de régulateurs internationaux. C'est donc dans ce contexte que l'Autorité est interpellée par les travaux à l'international, et s'efforce d'y faire une contribution significative.

D'abord, la participation de l'Autorité au sein des forums internationaux nous permet de prendre part à l'élaboration de ces grandes réformes en ayant à l'esprit, et en amenant à la table, les spécificités du secteur financier québécois. En ajoutant sa voix aux grands débats de l'heure, l'Autorité s'assure de contribuer au développement d'outils qui répondent adéquatement, aux préoccupations du secteur financier d'ici.

Cette présence à l'international offre aussi une occasion unique de partager notre expertise et nos façons de faire, tout en les confrontant avec ce qui se fait de mieux ailleurs dans le monde.

De cette façon, nous pouvons identifier et adapter les meilleures pratiques d'encadrement, et nous assurer que notre réglementation et nos interventions, respectent les plus hauts standards.

Finalement - et ce n'est pas le moindre des bénéfices pour l'Autorité - ces rencontres à l'international permettent à nos représentants de tisser des liens solides avec des collègues de par le monde, des liens qui nous permettent d'agir avec efficacité dans un contexte de globalisation des marchés, où les participants d'ici font affaires ailleurs, et où les participants d'ailleurs, font affaires ici.

Alors quelles sont justement ces organisations internationales où l'Autorité exerce une influence importante? Il y en a dans toutes les sphères d'activités de l'Autorité, mais j'ai choisi de vous parler brièvement aujourd'hui du rôle que nous jouons au sein de 3 organisations avec lesquelles nous avons un long historique de contribution : l'OICV, l'IADI et l'IAIS.

L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)

La plus grande organisation au sein de laquelle l'Autorité occupe une place importante est sans contredit **l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)**.

Comme vous le savez probablement, l'OICV est le principal forum de coopération internationale des régulateurs de marchés de valeurs mobilières, dont l'objectif principal est d'établir des normes et une surveillance effective des marchés de capitaux internationaux.

L'implication du Québec auprès de cette organisation remonte aussi loin que 1974, alors que la Commission des valeurs mobilières du Québec a été parmi les 9 membres fondateurs de l'*Inter-American Conference of Securities Commissions*, qui allait devenir l'OICV en 1983.

Il faut aussi se rappeler que le premier secrétariat de l'OICV a été établi ici à Montréal jusqu'en 1999, et que le premier secrétaire général de cette organisation a été Paul Guy, alors président de la CVMQ.

Le Québec a donc été un témoin privilégié de l'évolution de l'OICV, qui a démarré en 1974 avec 9 membres, et qui en compte maintenant 210, venants de partout dans le monde.

J'ai moi-même aujourd'hui le privilège de représenter l'Autorité au sein du Conseil de l'OICV, qui compte parmi ses membres les régulateurs les plus influents de la planète, dont la Securities and Exchange Commission et la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, le *Financial Conduct Authority* de la Grande-Bretagne, et le *Financial Services Authority* du Japon.

L'Autorité est actuellement membre de 7 des 8 groupes de travail permanents de l'OICV, dont ceux qui se penchent sur les fonds d'investissement, les intermédiaires de marché, la mise en application des lois, les produits dérivés et l'éducation des investisseurs – pour ne nommer que ceux-là.

Nous assumons, par l'entremise de mon collègue Jean-François Fortin, Directeur général du contrôle des marchés, la présidence du Comité sur l'application des lois et l'échange d'information, et du Groupe de contrôle de l'OICV. C'est la première fois qu'un régulateur nord-américain occupe ces deux importants sièges au sein de l'organisation.

Le Comité sur l'application des lois a notamment pour mandat de recommander des politiques dans le but de rehausser la qualité et l'efficacité des opérations des régulateurs de marché, en matière d'enquêtes et de poursuites (ce que l'on appelle dans notre jargon "l'enforcement".)

Quant au Groupe de contrôle, son rôle est de valider le respect des critères d'adhésion par les membres qui souhaitent devenir signataires de l'Accord multilatéral de l'OICV portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'information.

À ce jour, 109 organisations ont ratifié l'Accord, qui est considéré par plusieurs observateurs comme l'une des réalisations les plus utiles et concrètes de l'OICV. Le mandat du Groupe de contrôle vise également à rehausser les standards internationaux en matière d'échange et de coopération entre régulateurs, toujours dans le contexte particulier d'enquêtes et de poursuites.

L'Autorité occupe également, par l'intermédiaire de mon collègue Jean Lorrain, Directeur principal des affaires internationales et de la vigie stratégique, la vice-présidence d'un autre comité important, soit le Comité d'évaluation de l'OICV.

Le rôle de ce comité consiste notamment à mettre en œuvre des programmes visant à évaluer au sein des membres de l'organisation, le niveau de mise en œuvre des principes et objectifs de réglementation adoptés par l'OICV. En veillant à l'implantation de ces principes et objectifs par ses membres, l'OICV cherche ainsi à mieux protéger les investisseurs, à rehausser l'efficacité des marchés, et à réduire les risques systémiques.

Enfin, au cours des deux dernières années, l'Autorité a participé activement aux travaux de l'OICV sur le cyber-risque, et la cyber-résilience face à celui-ci. Nous avons entre autres coordonné la préparation d'un important rapport qui a été rendu public en avril dernier, rapport faisant état de différentes approches mises en œuvre par les régulateurs et les participants de marché à travers le monde, pour faire face à cette nouvelle réalité avec laquelle nous devons tous composer.

Je ne vous ai donné là que quelques exemples récents de l'apport de l'Autorité aux travaux de l'OICV, apport qui nous a permis au fil des ans de nous tailler une réputation plus qu'enviable auprès de nos pairs, grâce à nos idées, notre capacité d'influence, et notre volonté de contribuer activement à la stabilité des marchés de capitaux internationaux.

Une autre organisation où l'Autorité exerce une influence importante est l'**Association internationale des assureurs-dépôts**, mieux connue sous l'acronyme anglais d'**IADI**.

Cette organisation, fondée en 2002 à Bâle en Suisse, représente aujourd'hui 83 assureurs-dépôts, provenant de 77 juridictions à travers le monde.

Le travail de l'IADI consiste principalement à proposer des orientations pour améliorer l'efficacité des systèmes d'assurance-dépôts, de même qu'à favoriser le partage des connaissances et de l'expertise, des différents assureurs-dépôts à l'échelle internationale.

Notre implication au sein de cette organisation s'est grandement accrue depuis 2014, suite à la mise sur pied d'un comité de travail portant sur les enjeux relatifs à la résolution des coopératives financières.

Les travaux de ce comité, dont nous assumons la présidence, visent à adapter aux coopératives financières les différents outils de gestion de crise et de résolution élaborés à l'échelle internationale, pour les banques traditionnelles «à capital-actions ».

Nous menons également d'importants travaux dans le but de cerner les enjeux propres aux coopératives financières, et de constituer éventuellement un comité permanent pour traiter toute question, relative aux institutions de nature coopérative.

Cette présence à l'IADI permet donc à l'Autorité de mettre directement à contribution, toute son expertise particulière acquise par l'encadrement et la surveillance d'un des plus importants groupes financiers coopératifs au monde, le Mouvement Desjardins.

En d'autres termes, c'est toute notre expertise locale que nous apportons au niveau international, afin d'influencer et de prendre part, aux discussions sur les meilleures pratiques à mettre en place pour les institutions financières coopératives.

J'en profite pour vous mentionner que l'Autorité a été récemment choisie comme hôte de la prochaine assemblée générale annuelle de l'IADI. L'événement qui se déroulera à Québec en octobre 2017 coïncidera avec le 50e anniversaire du régime d'assurance-dépôts québécois.

Nous saisissons d'ailleurs l'occasion de cette conférence annuelle pour révéler les conclusions des importants travaux que nous menons en ce moment, sur les enjeux de résolution des coopératives financières.

Cela m'amène à vous parler d'une dernière organisation d'envergure au sein de laquelle l'Autorité joue un rôle majeur : l'**Association internationale des contrôleurs d'assurance**, mieux connue sous l'acronyme anglais d'**IAIS**.

Cette organisation, créée en 1994, regroupe aujourd'hui les surveillants de compagnies d'assurances de plus de 200 juridictions, réparties dans 140 pays. À eux seuls, les régulateurs de l'IAIS englobent plus de 97% de toutes les primes versées aux compagnies d'assurance à travers le monde!

L'IAIS joue un rôle déterminant dans le développement et la stabilité des marchés d'assurances, de même que dans la mise en place de politiques visant à protéger les détenteurs de polices.

Nous y avons présidé pendant près de 5 ans un comité de travail sur les pratiques commerciales des assureurs. C'est d'ailleurs ce comité qui a défini en cette matière, les principes internationaux à l'aune desquels le Fonds Monétaire International évalue aujourd'hui, l'encadrement mis en place par les régulateurs à travers le monde.

Nous jouons également un rôle important au sein du comité sur la gouvernance, où nous sommes impliqués entre autres dans la révision des principes directeurs sur la gouvernance et la gestion des risques, de même que dans la rédaction de documents de références sur ces sujets.

L'Autorité est enfin très active au sein du groupe de travail sur la criminalité financière, et y a d'ailleurs joué un rôle de premier plan dans la rédaction du tout récent document de travail, portant sur la gestion des cyber-risques.

J'aurais pu évidemment vous offrir d'autres exemples de notre contribution au sein de l'IAIS, ou encore vous parler de plusieurs autres organisations ou forums internationaux où nous exerçons une influence, et prenons part aux débats, et aux décisions.

Mon objectif aujourd'hui, ce n'est pas de faire un étalage exhaustif de notre contribution à l'échelle internationale, mais plutôt de bien faire comprendre pourquoi le rayonnement international de l'Autorité est aussi extrêmement important, pour les acteurs du secteur financier d'ici.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, notre implication à l'international nous permet d'abord et avant tout de contribuer, en cette ère post crise financière, à l'élaboration des grandes réformes internationales en ayant à l'esprit, et en amenant à la table, les spécificités du secteur financier québécois.

Mais ce qui est moins connu toutefois, c'est que l'Autorité est elle aussi évaluée dans son rôle de régulateur. Nous devons en effet régulièrement répondre du cadre réglementaire que nous avons mis en place, et du respect de celui-ci par rapport aux grands principes d'encadrement internationaux.

Tous les ans, nous devons remplir des questionnaires d'auto-évaluation de la part d'organismes internationaux comme l'OCDE ou le Conseil de la stabilité financière, sur de nombreux sujets visant à confirmer la mise en œuvre des plus hauts standards internationaux.

Tous les 5 ans, le Canada reçoit une délégation du Fonds Monétaire International qui vient spécifiquement évaluer les principaux régulateurs canadiens, dont l'Autorité, et leur faire part de recommandations et de ses attentes, en vertu de son *Programme d'évaluation du secteur financier*.

La dernière évaluation du FMI remonte à 2013 et je peux vous confirmer que l'exercice est extrêmement rigoureux, que les questions qui nous sont soumises sont considérables et complexes, et que l'évaluation nécessite un travail colossal de notre part.

J'espère sincèrement qu'en vous révélant cela, vous sentez toute mon empathie face à ce que l'on vous fait parfois subir avec nos inspections, et que vous vous considérerez par ailleurs vengé par le Fonds Monétaire International!

Vous vous demanderez peut-être pourquoi nous astreindre à tout cela?

Bien tout simplement parce que nous croyons que la bonne performance de l'Autorité aux évaluations internationales confirme indirectement la bonne santé des institutions, et du marché que nous encadrons.

La bonne réputation du régulateur contribue aussi indirectement, à renforcer la confiance des épargnants, des investisseurs et des différents acteurs de l'écosystème financier et économique.

En conclusion, il est extrêmement important pour moi que l'Autorité des marchés financiers s'efforce de toujours mettre en œuvre les meilleures pratiques d'encadrement, afin de nous assurer que notre réglementation et nos interventions respectent les plus hauts standards internationaux. Il en va de notre réputation, mais aussi de celle des intervenants de marché que nous encadrons.

C'est donc dans cette optique que nous allons poursuivre notre rôle à l'international dans le but non seulement de contribuer aux grandes réformes de l'heure, mais aussi - et même surtout - de défendre les intérêts du Québec en contribuant au développement d'outils qui répondent le mieux possible, aux impératifs et préoccupations des acteurs du secteur financier d'ici.

Je vous remercie de votre attention.